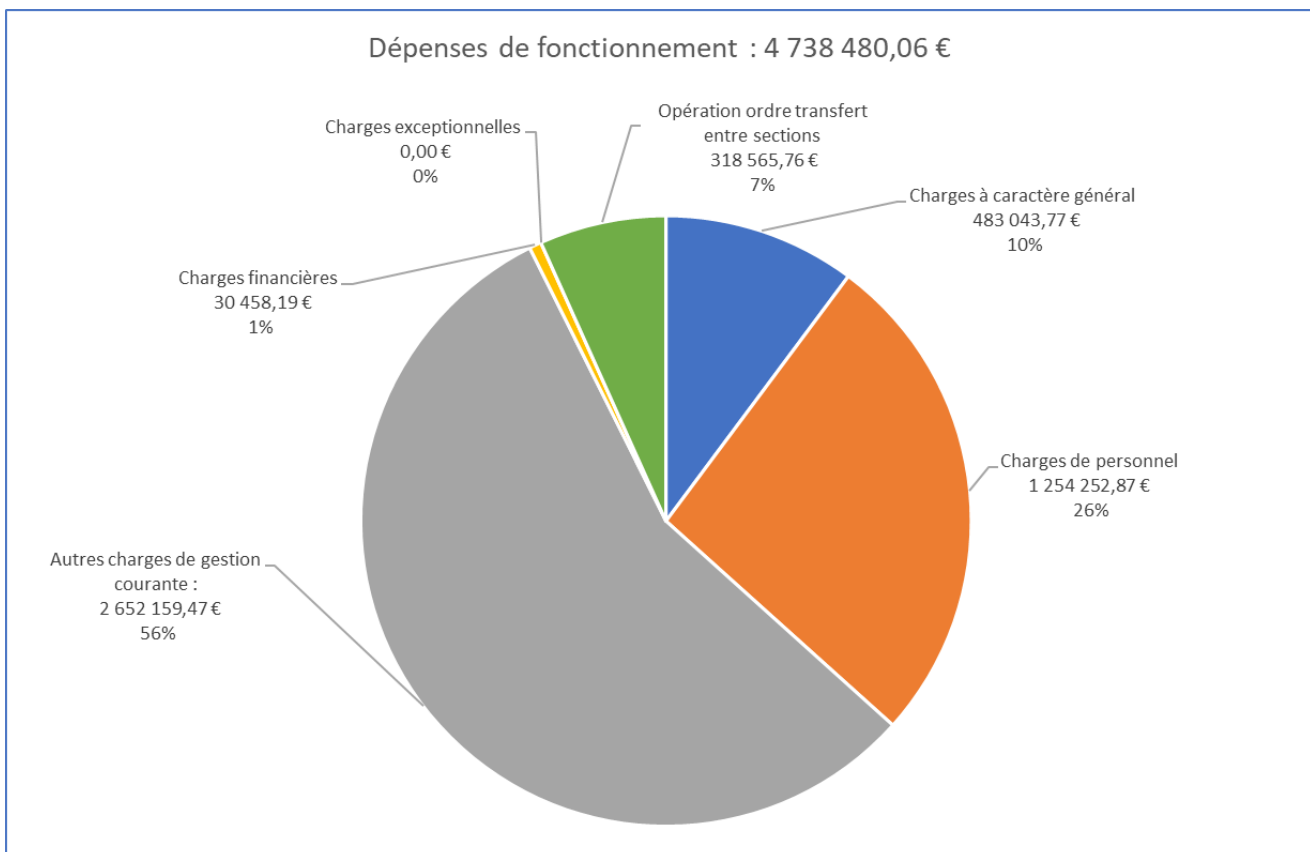


Note synthétique CA 2023

Budget Principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2023 au titre du Budget Principal du SDEI.

Dépenses de Fonctionnement - 2023 = 4 738 480,06 €



Le budget principal supporte l'essentiel des dépenses liées au fonctionnement de l'ensemble des compétences et des locaux du SDEI.

Chapitre 011 « Les charges à caractère général » : correspondent au fonctionnement de la structure (Energie, Carburant, Fournitures administratives, Contrat prestation de services, Entretien bâtiment, Maintenance, Assurances, Etudes et recherches, Honoraires, Communication, Partenariat, Cotisations)

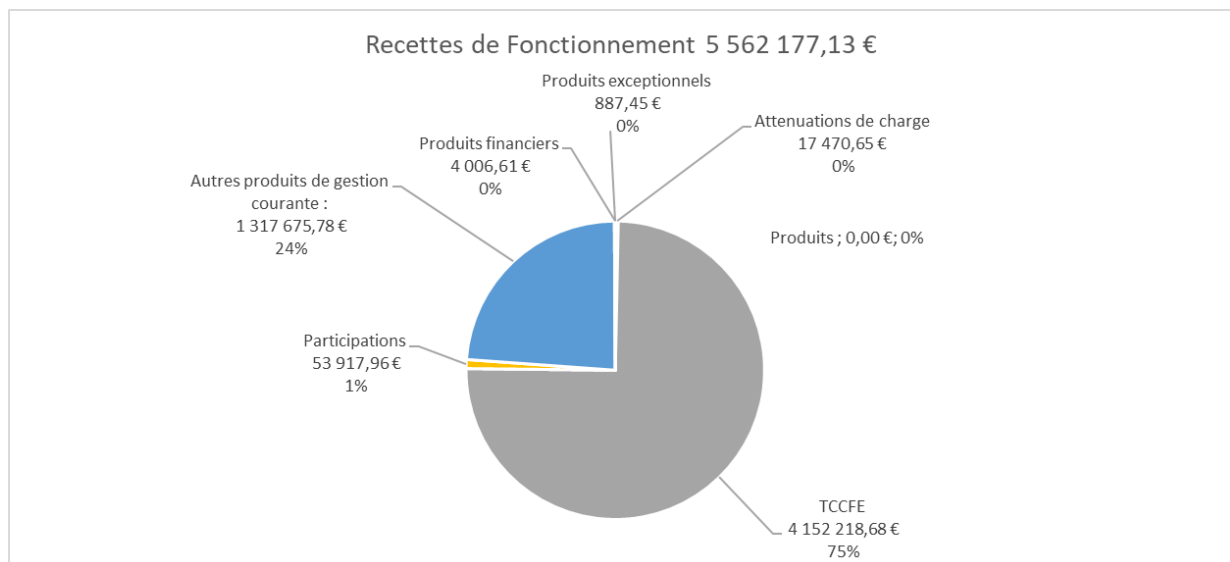
Chapitre 012 « charges de personnel

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : indemnités et formations des élus, Reversement au budget IRVE, Reversement au budget Maitrise d'ouvrage, RODP, Plan Corps de Rue Simplifié,

Chapitre 66 « charges financières » : Intérêts des emprunts

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : Annulation de titres

Recettes de Fonctionnement – 2023 = 5 562 177.13 €



013 « atténuations de charges » : Remboursement arrêts maladie et divers

Chapitre 70 « Produits des services » : Remboursement des frais de formation

Chapitre 73 « impôts et taxes » : TICFE taxes sur électricité

Chapitre 74 « dotations et participations » :

Adhésions des communes au SDEI et Participations au programme ACTEE

Chapitre 7588 « autres produits de gestion courante » :

Adhésions au service SIG,

Urbanisme, Conseil en énergie partagé

Redevance R1

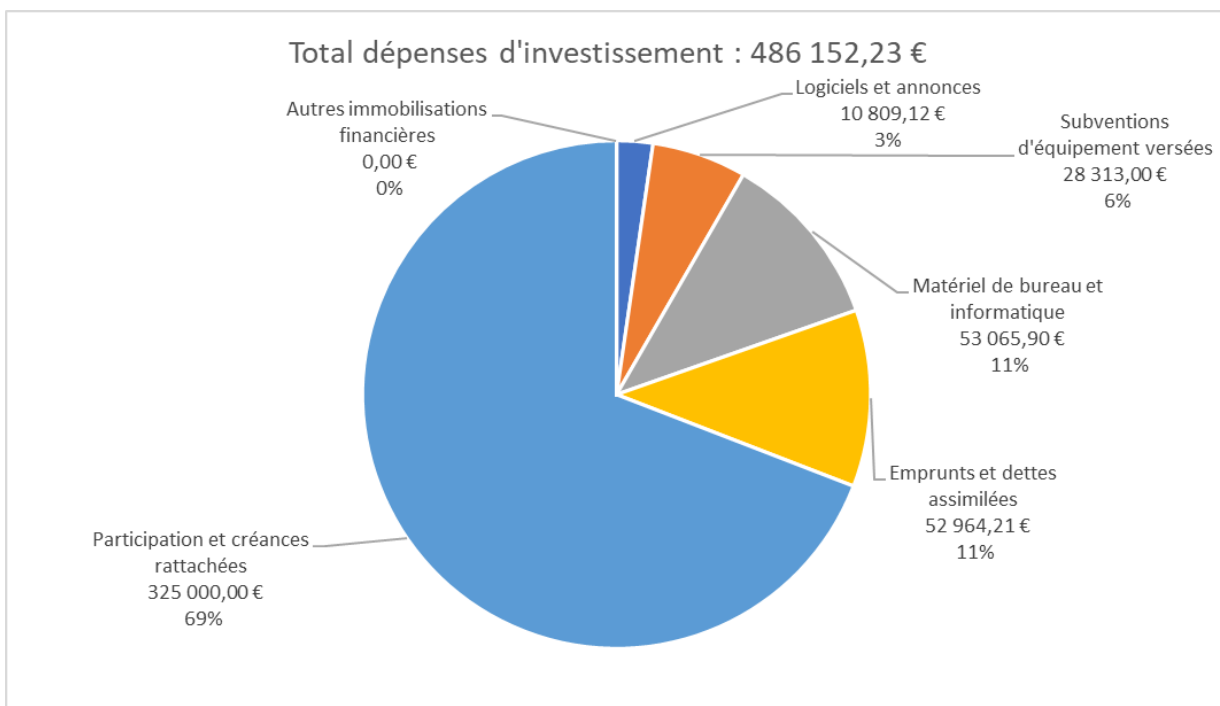
77 produits exceptionnels : Annulation mandats /Produits exceptionnels

Note synthétique CA 2023

Budget Principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2023 au titre du Budget Principal du SDEI.

Dépenses Investissement – 2023 = 486 152.23 €



Les investissements réalisés par le SDEI sont principalement composés :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Frais études pour les collectivités, Frais insertion, logiciels, informatiques

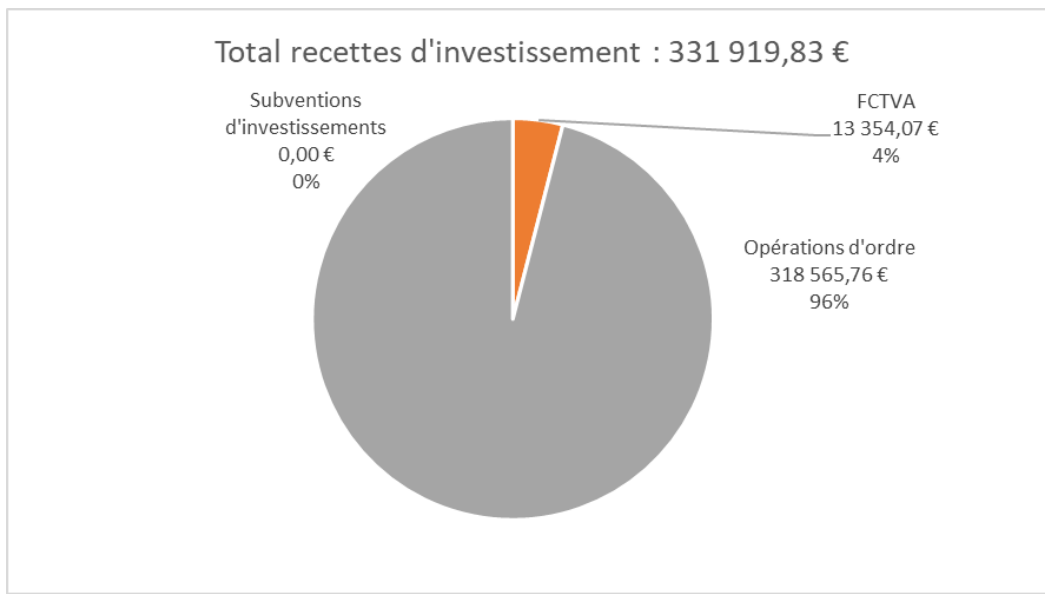
Chapitre 21 immobilisations corporelles » : Travaux dans le bâtiment, Achat de véhicules, Matériel de bureau et informatique, Téléphonie

Chapitre 204 Bâtiments et installations Aides pour les bâtiments communaux, éclairage public

Chapitre 16 Emprunts capital pour les bâtiments Colbert

Chapitre 26 Participations et créances rattachées Titres de participation : Projets Ener en titres de participation et capital

Recettes d'Investissement – 2023 = 331 919 .83 €



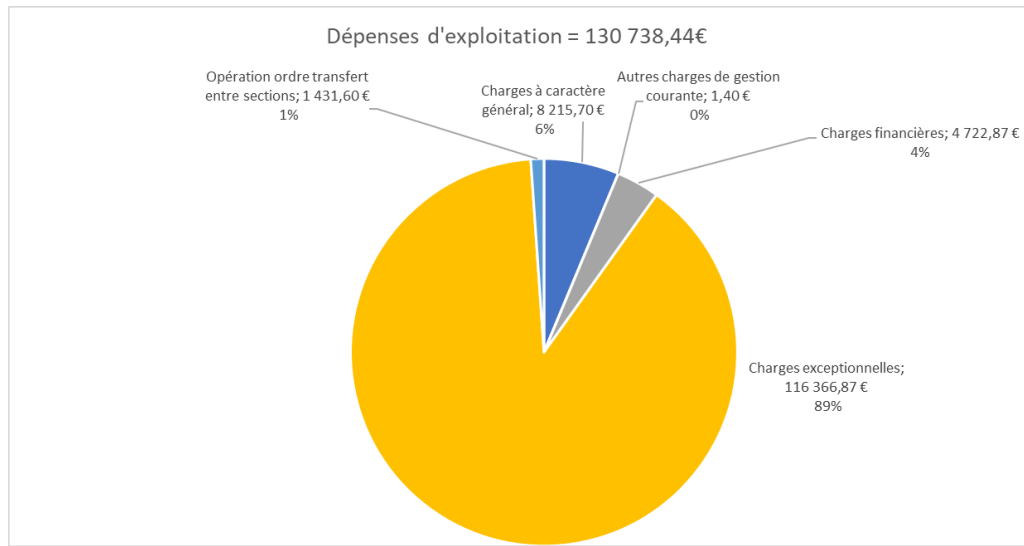
Ces investissements sont principalement financés par le résultat du budget principal et le FCTVA

Note synthétique CA 2023

Maitrise d'ouvrage des Travaux

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2023 au titre du Budget Principal du SDEI.

Dépenses d'exploitation - 2023 = 130 738.44 €



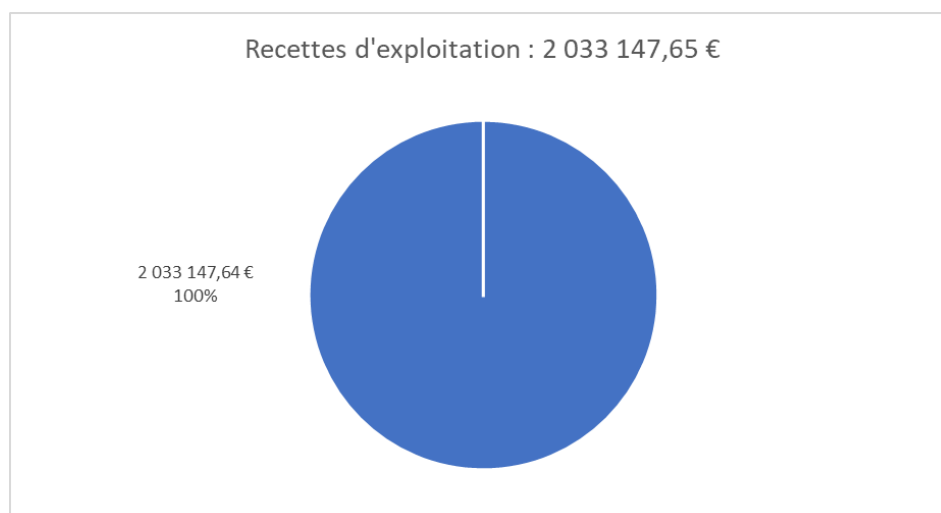
Chapitre 011 « charges à caractère général » qui correspondent au fonctionnement de la compétence :
Assurances, honoraires

Chapitre 66 « charges financières emprunts intérêts » destinés aux travaux

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : Subventions exceptionnelles d'équipement pour financer en partie les opérations pour compte de tiers

042 : Opérations d'ordre

Recettes d'exploitation – 2023 = 2 033 147.65€



Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 2 000 000 € pour le versement du budget principal au budget annexe Maitrise d'Ouvrage ER

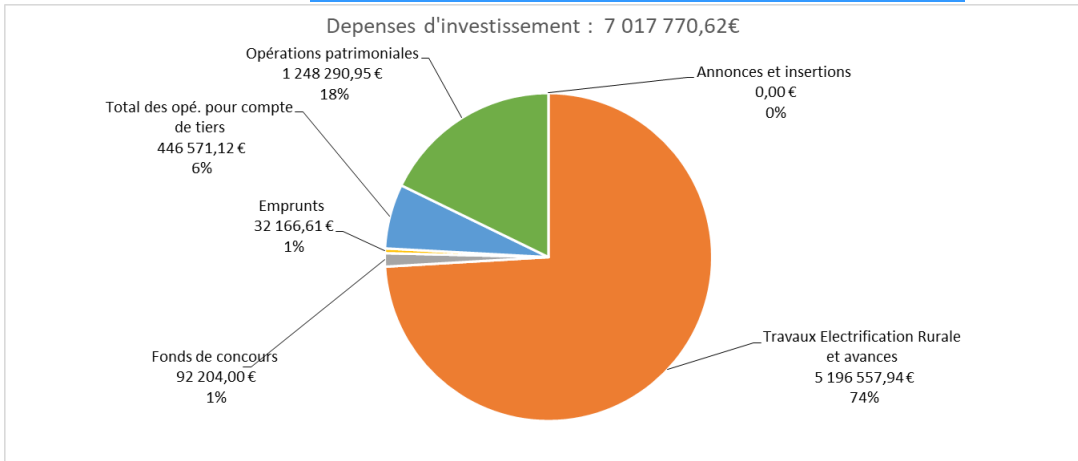
Note synthétique CA 2023

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre
Centre Colbert, Bâtiment G
2, place des Cigarières
36 004 Châteauroux Cedex

Annexe Maitrise d’Ouvrage des Travaux

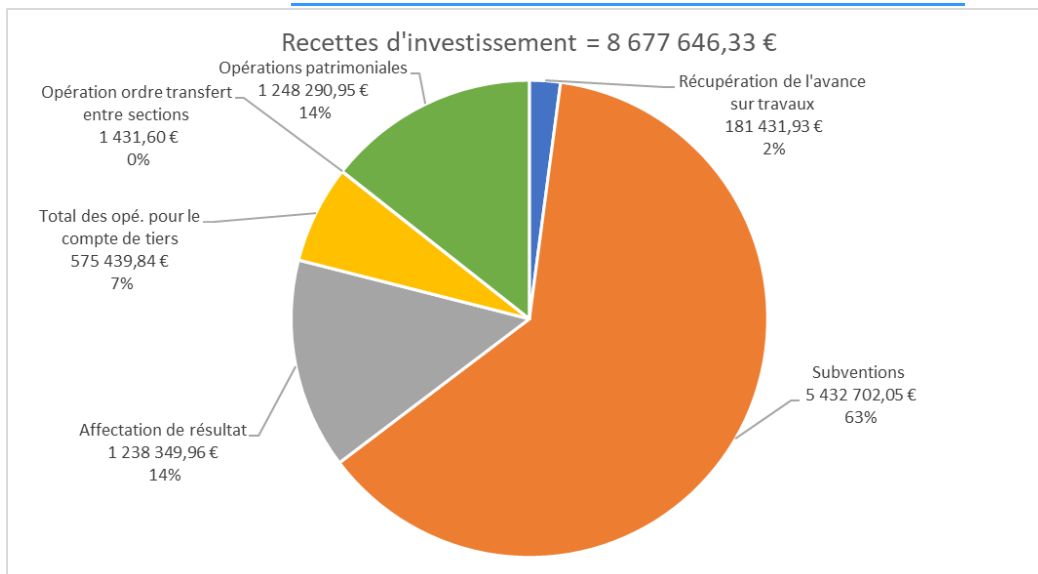
Conformément à l’article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l’année 2023

Dépenses Investissement – 2023 = 7 017 770.62 €



Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Annonces et insertions, logiciels /**Chapitre 23 immobilisations en cours Travaux d’électrification rurale** /**Chapitre 10 Dotations Fonds divers** : Fonds de concours /**Chapitre 16 emprunts** : Capital emprunts/**Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers Telecom / EP** /**Chapitre 041 Opérations patrimoniales**

Recettes d’Investissement – 2023 = 8 677 646.33 €



Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par :

Chapitre 10 dotations/subventions : Le Cas Face, Enedis, le CD 36, les collectivités adhérentes au SDEI, personnes morales de droit privé et les particuliers,

Le reste à charge est financé sur fonds propres du SDEI.

Récupération de l’avance

1068 « Affectation du résultat

Opérations pour compte de tiers : Telecom et éclairage public

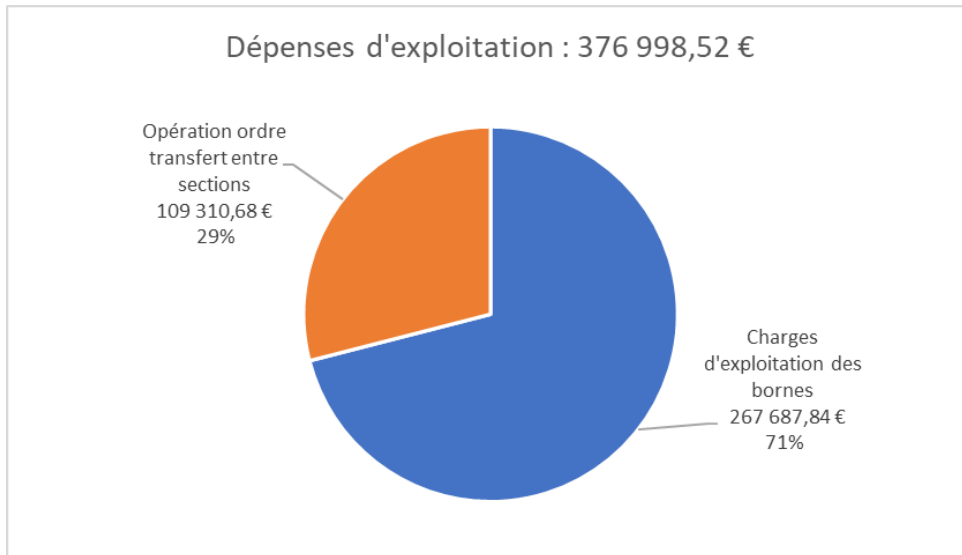
Opérations d’ordre et patrimoniales

Note synthétique CA 2023

Budget IRVE

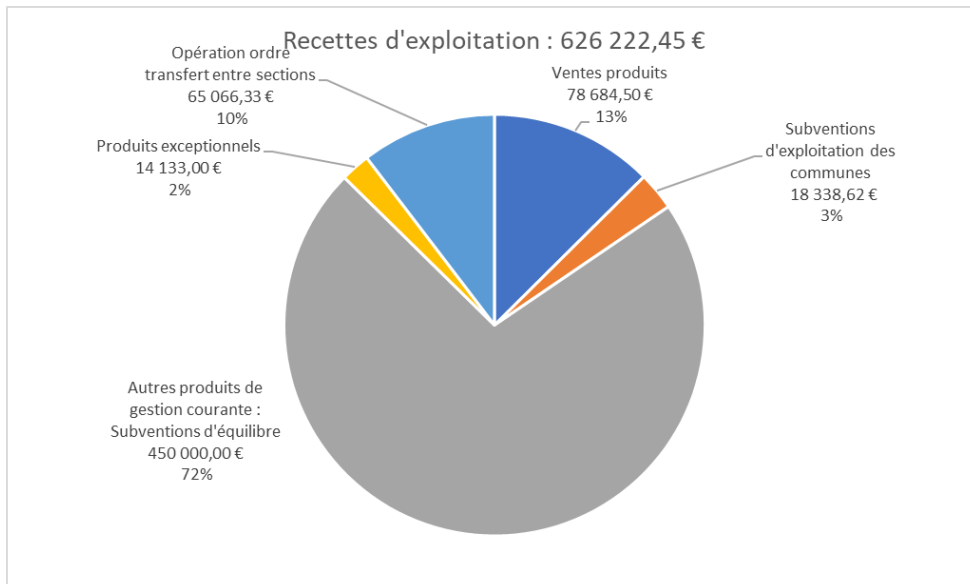
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2023.

Dépenses d'exploitation - 2023 = 376 998.52 €



Chapitre 011 « charges d'exploitation » qui correspondent au fonctionnement de la compétence : fournitures non stockable « énergie » maintenance bornes, assurances, honoraires, frais de télécommunications
Opérations d'ordre

Recettes d'exploitation – 2023 = 626 222.45 €



70 Ventes de produits : Recettes liées aux recharges sur les bornes

74 Subventions exploitation : Participation des communes

7588 Produits de gestion courante : Reversement du budget principal au budget annexe

Operations d'ordre

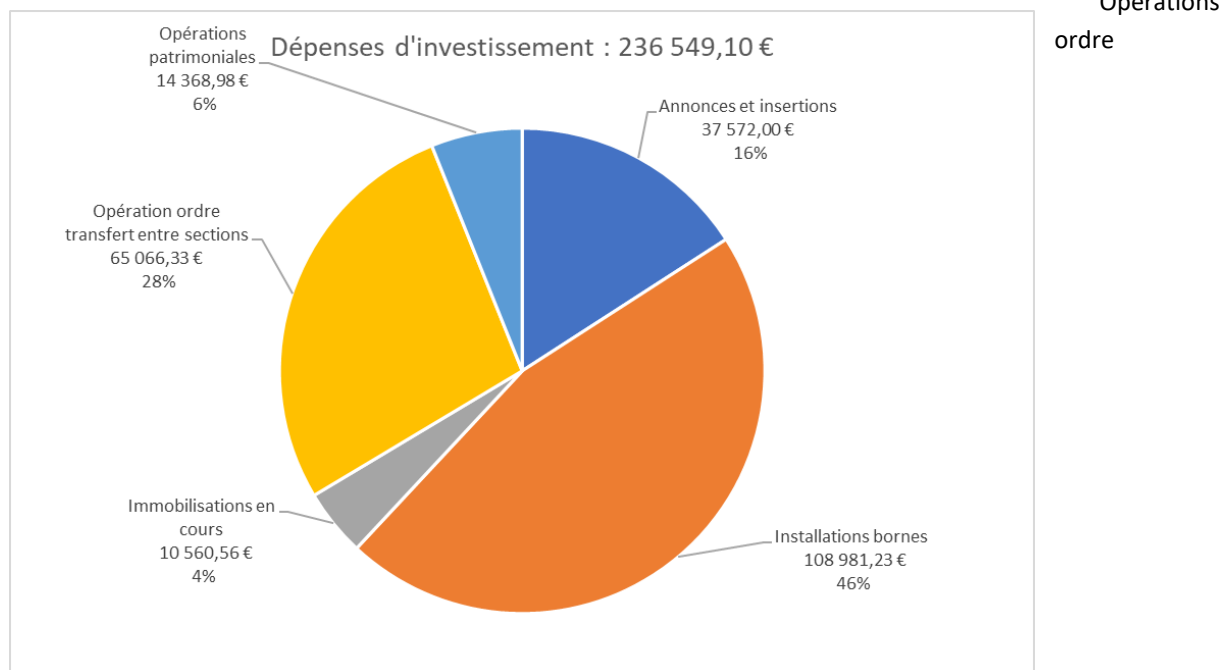
Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre
Centre Colbert, Bâtiment G
2, place des Cigarières
36 004 Châteauroux Cedex

Dépenses Investissement – 2023 = 236 549.10 €

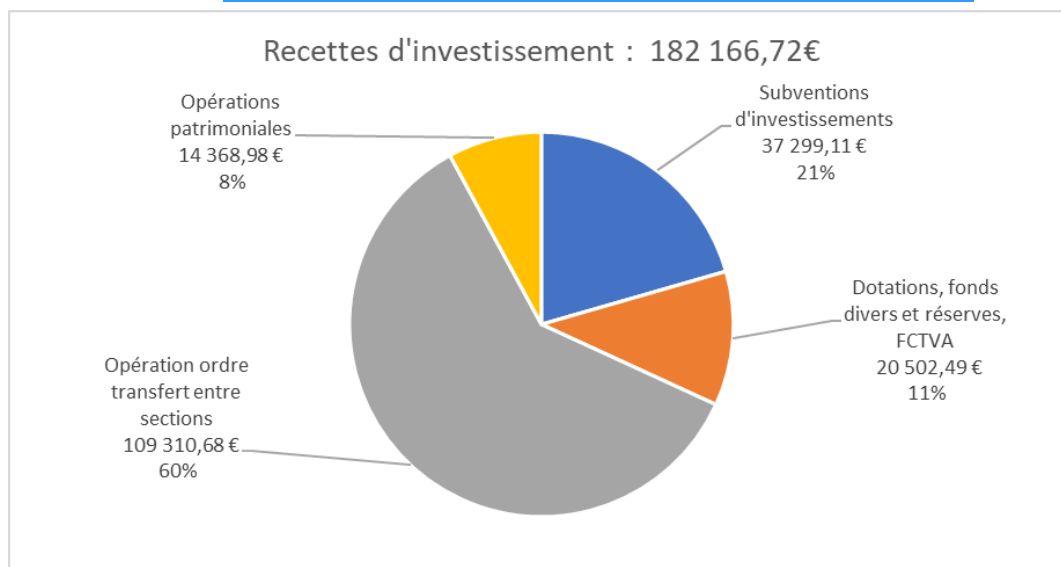
Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Frais d'études (mobilité, projet SDIRVE), Annonces et insertions, Concessions et droits similaires

Chapitre 21 immobilisations corporelles : Fourniture, pose, Raccordement, Retrofit, Signalétique, signalisation

Chapitre 23 Avances



Recettes d'Investissement – 2023 = 182 166.72 €



Ces investissements sont principalement financés par une partie du résultat du budget, le FCTVA et les subventions cas Face banque des territoires et participations communales

Chapitre 13 : Subventions investissement : Subvention CAS FACE, Financement pour le SDIRVE

Chapitre 10 : FCTVA

Opérations d'ordre